



Déclaration liminaire

## **Le tout numérique pour tout, tous et partout**

Monsieur le Président,

Tout d'abord, FO-DGFIP aimerait revenir sur le précédent CSAL portant sur les élections des conseillers médicaux et notamment sur le fait que les représentants suppléants présents lors de ce CSAL n'ont pas pu voter.

FO-DGFIP tient à vous rappeler que la DG suite à une intervention syndicale dans un autre département a rappelé que les personnels élus suppléants étaient autorisés à voter pour les élections des représentants médicaux.

Une suspension de séance vous aurait permis de saisir la DG sur le sujet et de vous voir rappeler que les représentants des personnels suppléants avaient le droit de vote.

### **S'agissant de la numérisation des copies des concours objet du présent CSAL:**

Si l'on peut se rejouir que le risque de perte de copies puisse être limité par la numérisation, le changement annoncé n'est pas sans apporter son lot de contraintes et d'aspects négatifs.

Revenons tout d'abord sur l'expérimentation menée sur les concours d'IP et de contrôleur 1ère classe. Pour FO-DGFIP il eut été préférable que les tests portent sur des épreuves plus représentatives donc plus pertinentes (concours d'inspecteurs et de contrôleur -externes et internes-).

S'agissant du système de correction annoncé, FO-DGFIP met en garde contre les risques psychosociaux qu'il peut engendrer. La fatigue sur écran et le stress de devoir corriger des copies sur écran sont des facteurs de risques importants.

A ce propos, FO-DGFIP exige que l'ensemble des correcteurs puissent disposer d'un double écran afin de faciliter la lecture et la correction.

FO DGFIP demande également à ce que le montant forfaitaire de l'indemnité attribuée pour les correction des copies soit sensiblement réévalué.